

Marie-Pierre CHANLAIR
Avocat à la Cour
Fondatrice du Cabinet **MPC Avocats**

**25 ans d'expérience professionnelle et 22 ans
d'exercice de la profession d'avocat**



EXPERIENCE PROFESSIONNELLE MPCAVOCATS

2003 à ce jour 2017

Exercice libéral de la profession d'Avocat depuis la création du cabinet **MPC Avocats** en 2003, avec 1 à 3 collaborateurs

Plus de 15 ans de gestion du Cabinet et de développement de la clientèle en parallèle avec un travail quotidien et actif sur les dossiers : 400 000 euros de chiffres d'affaires annuel en moyenne.

Activité du Cabinet centrée sur :

- ↪ La fonction publique et la gestion des ressources humaines, (conseil stratégique et contentieux)
- ↪ Le droit de l'urbanisme
- ↪ Le droit des collectivités territoriales

Activités de formation menées en parallèle via divers organismes de formation en droit de la fonction publique, urbanisme, droit des collectivités territoriales, contentieux administratif.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE ANTERIEURE

2002 -2003

Passage comme avocat collaborateur au cabinet **BRUNO KERN Avocats**, Paris

1994 - 2002

Avocat Associé de 2000 à 2002 au **Cabinet DE CASTELNAU**, Paris

- ↪ Responsable des pôles fonction publique et droit budgétaire et financier
- ↪ Chargée de la supervision du secteur urbanisme

Avocat collaborateur de 1994 à 2000 au **Cabinet DE CASTELNAU**, Paris

- ↪ En charge des dossiers en matière de fonction publique, droit budgétaire et financier, urbanisme, droit des collectivités territoriales, relations collectivités territoriales/associations

1994

Prestation de serment d'avocat/inscription au Barreau

1992 - 1994

Juriste en droit public au **Cabinet DE CASTELNAU**, Paris

Juriste en droit public au **Cabinet FRANC-VALLUET**

1989-1991

Juriste en droit public au Cabinet **VIER et BARTHELEMY, avocats aux Conseils**

FORMATION

1986-1987	DESS Administrations locales, Université de Reims
1987-1988	DEA Droit public, Université de Reims
1989-1994	Juriste/ conseil juridique stagiaire

PRINCIPALES ACTIVITES DE dispense de FORMATION

Depuis 1992 à ce jour 2017	Formatrice régulière, en matière de fonction publique, urbanisme et contentieux administratif pour : ↳ <i>le CNFPT et les ENACT régionaux</i>
Depuis 1998 à ce jour 2017	Formatrice régulière, en matière de fonction publique, urbanisme et contentieux administratif pour : ↳ <i>WEKA, COMUNDI, OBEA, MB formations...</i>
2015 à ce jour 2017	Formatrice régulière, en matière de fonction publique, urbanisme et contentieux administratif pour : ↳ <i>Le Réseau Idéal connaissances</i>
1997-2010	Coordinatrice et/ou co-auteur d'ouvrages aux éditions WEKA ↳ <i>Guide de protection sociale des fonctionnaires</i> ↳ <i>Prestations sociales, culturelles, sportives et de loisirs</i> ↳ <i>Les Contractuels, chapitre droit disciplinaire</i> ↳ <i>Chapitre contentieux administratif des fonctionnaires.</i>
2009	Auditionnée par l'Observatoire de la Parité entre les femmes et les hommes
2006-2007	Formatrice pour l'Ecole des Ponts et Chaussées. ↳ <i>Réseau Idéal connaissances</i>
2004-2006	Contributrice à la constitution d'une banque de données en ligne pour Localtis www.localtis.net sur des thèmes tels que : ↳ <i>Le renforcement du statut de droit public des non titulaires</i> ↳ <i>Les prestations d'action sociale des agents territoriaux</i> ↳ <i>La réintégration des fonctionnaires suite à une décision de justice</i>
1993-1999	Enseignement du droit public auprès d'agents d'Electricité De France, section Fonctions d'encadrement supérieur
1994-1995	Chargée de travaux dirigés à l'Université de Reims ↳ <i>droit constitutionnel</i> ↳ <i>droit administratif</i>

Une liste plus complète des formations dispensées par Me CHANLAIR est produite au titre des références.

ARTICLES PUBLIES PAR Me CHANLAIR

- ✚ « Protection fonctionnelle : évolution récente des droits du fonctionnaires », *A.J.D.A.* 2007 p. 1190
- ✚ « Pour une pleine application de la protection des agents publics en cas de poursuites pénales », *A.J.D.A.*, 23 septembre 2002.
- ✚ « La protection juridique des élus locaux et des agents », *Le Courrier des Maires et des Elus locaux*, janvier 2002.
- ✚ « Tribunal des conflits : le transfert du contrat de travail d'un directeur de SPIC repris en régie », *A.J.F.P.*, janvier-février 2000.
- ✚ « Le juge ouvre l'accès de la Territoriale aux ressortissants européens », *A.J.F.P.*, mars-avril 1998.
- ✚ « Compléments de rémunération des fonctionnaires : faut-il laisser intervenir le juge pénal ? », *La Gazette des Communes*, 31 mars 1997.
- ✚ « Avantages sociaux : quelle comparabilité avec la fonction publique de l'Etat », *La Gazette des Communes*, 31 mars 1997.
- ✚ « Pour l'application du principe de parité aux prestations sociales des Collectivités territoriales », *A.J.F.P.*, septembre-octobre 1996.
- ✚ « Avantages sociaux : l'exemple des titres restaurants », *Cahier Juridique des Collectivités Territoriales*, juin 1996.
- ✚ « Guide du Maire Employeur », co-auteur du guide de l'AMF, Editions Berger-Levrault, 1996, remis à jour en 1999.
- ✚ « Protection fonctionnelle : évolution récente des droits du fonctionnaires », *A.J.D.A.* 2007 p. 1190
- ✚ Me CHANLAIR est notamment l'auteur, dans le Guide WEKA des Centres de Loisirs Sans Hébergement, d'une partie intitulée : « Le CLSH service public : le choix du mode de gestion ».
- ✚ « Choisir le mode de gestion d'un service public », *La Gazette des Communes* (fascicule n°3), 4 février 2002.
- ✚ « 50 questions sur les délégations », *Le Courrier des Maires et des Elus locaux*, décembre 2001

- ✚ « Des contrats publics et privés », *Le Moniteur*, 22 septembre 1995.
- ✚ « L'impact de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 6 avril 2007 sur le droit des SEM ». « Lettre « avec » de l'ordre des experts comptables, publié à l'occasion du congrès des SEM d'octobre 2007.
- ✚ « Réflexion sur les contrats de service public avec mise à disposition d'ouvrages appartenant à la collectivité », *A.J.D.A.* 7 février 2005 p. 241 (article exposant la nécessité de veiller au respect de la comptabilité en établissant les contrats de DSP et de marchés) ;
- ✚ « Répartition des compétences entre le juge administratif et le juge financier ; à propos de la reconnaissance de l'utilité publique des dépenses », *A.J.D.A.*, novembre 2001.
- ✚ « SEM et Intercommunalité : la question de la répartition de l'actionnariat entre la collectivité et l'EPCI », *Ordre des Experts-Comptables, Lettre d'information aux collectivités locales*, numéro spécial congrès des SEM, octobre 2001.
- ✚ « Les aides économiques aux entreprises : analyses de leurs conséquences au travers d'une liquidation de SEM », *Ordre des Experts-Comptables, Lettre d'information aux collectivités locales*, octobre 2000.
- ✚ « Tarifs des services publics délégués : le juge défend l'utilisateur », *Les Echos*, 1998.
- ✚ « Le rôle de l'expert-comptable après la déclaration de gestion de fait », *Revue Française de comptabilité*, janvier 1998.
- ✚ « Compléments de rémunération des fonctionnaires : faut-il laisser intervenir le juge pénal ? », *La Gazette des Communes*, 31 mars 1997.
- ✚ « Les aides des collectivités locales à leurs sociétés d'économie mixtes », *R.F.D.A.*, mai-juin 1997.
- ✚ « Précisions sur le contenu des comptes et de la Déclaration », *La Gazette des Communes*, 17 mars 1997.
- ✚ « L'anticipation de la reconnaissance d'utilité publique permet-elle d'échapper à la gestion de fait ? », *La Gazette des Communes*, 9 décembre 1996.
- ✚ « Des contrats publics et privés », *Le Moniteur*, 22 septembre 1995.
- ✚ « Quelles aides les Collectivités locales peuvent-elles octroyer aux SEM ? », *Les Petites Affiches*, 2 juin 1995